

DELIBERATION N°503

2024/.....
Parafe

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT DE LA DOUTRE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE

Entendu l'exposé de Madame Josyane MELEARD relatif à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutré avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-2 à R 123-27 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 442-11 ;
Vu la délibération du 6 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme et la délibération du 23 septembre 2021 approuvant la modification n° 1 du plan local d'urbanisme ;
Vu le cahier des charges initial du lotissement de la Doutré adopté le 28 juin 2013 ;
Vu le nouveau cahier des charges adopté le 12 août 2018 et ayant fait l'objet de modifications portant sur l'article 7 adoptées en assemblée générale les 12 avril 2023 et 17 octobre 2023 ;
Vu la décision du 30 avril 2024 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun désignant Monsieur Frédéric ROLAND en qualité de commissaire enquêteur ;
Vu l'arrêté du maire du 30 avril 2024 prescrivant l'enquête publique du 17 au 31 mai 2024 inclus ;
Vu le dossier soumis à enquête publique dans le cadre de la procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutré situé sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;
Vu les observations et contributions du public transmises lors de l'enquête publique ;
Vu le procès-verbal des observations du public établi par le commissaire enquêteur transmis à la commune le 11 juin 2024 ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur transmis à la commune le 25 juin 2024, et le rapport complété transmis le 9 juillet 2024 ;
Vu la délibération n° 494 en date du 26 juin 2024, par laquelle le conseil municipal a :

- DONNE un avis favorable au projet de modification du cahier des charges du lotissement de la Doutré situé sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière, après enquête publique portant sur la mise en concordance avec le plan local d'urbanisme.
- AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu la lettre d'observation du sous-préfet de Torcy du 21 août 2024, réceptionnée le 21 août 2024 ;
Vu la réponse de la Ville à ces observations, adressée le 26 août 2024 et réceptionnée le 27 août 2024 ;
Considérant le complément de motivation apporté par le commissaire-enquêteur dans ses conclusions du rapport adressé à la ville, le 9 juillet 2024 ;
Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur ;
Considérant qu'il y a lieu de marquer que les élus, lors de leur délibération du 26 juin 2024, ont exprimé par le vote, l'intérêt général attaché à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutré avec le PLU, et non un quelconque intérêt particulier ;
Considérant que la décision de mise en concordance fera l'objet d'un arrêté du maire après avis du Conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DONNE un avis favorable au projet de modification du cahier des charges du lotissement de la Doutré situé sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière, après enquête publique portant sur la mise en concordance avec le plan local d'urbanisme, en retirant la délibération précédente du 26 juin 2024,

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **19 Voix pour :** Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaï TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.
- **9 contre :** Madame Chantal LAIK/CLAVERO, Monsieur Malek BENSAÏ, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DEBACKER.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2024

Application agréée F-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35*

Convoqués le : 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Zlaine TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.

POUVOIRS DE :	Monsieur Patrick SALMON	à	Madame Espérance AUDINEAU
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Josyane MELEARD
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Zlaine TADJINE
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé qu'avant la présentation de la question n°1 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doule avec le plan local d'urbanisme sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière », Mesdames et Messieurs FLECK, DEVRIENDT, ONETO, GHOZLAND, MARCOUX, VINHAS PEREIRA, BARIANT ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération correspondante.*

**Il est à noter que Madame Françoise MILLET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°521 (Année 2024 – budget principal – décision modificative n°1) et est revenue avant le vote de la délibération n°522 (Année 2024 - budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1).*

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

09_DE-077-217703503-20240920-DELIB_503_2